Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251215-133_2025-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Tarifs vente de l'eau à partir de 2026 pour les 10 communes du territoire

Date de convocation :

09/12/2025

Membres en exercice :

35

Nombre de participants :

28

Nombre de votants :

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2025

N°133/2025

Le 15 décembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

M. BERTHELOT Patrick, M. BLANCHARD Noël, M. CUSSET Yann, M. DEFLOU François-Xavier, Mme DREUX Christiane, Mme GAOUYER Christelle, Mme GOBBE Dorothée, M. GOURVEZ Jean-Yves, M. GUENNEGUES Jean-Luc, M. GUILLON Laurent, Mme JAMBOU Laura, M. KERNEIS Mickaël, M. KERSPERN Jean Claude, M. LARS Roger, M. LASSAGNE Ludovic, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MOIGNE Yves, M. LE PAPE Henri, M. LE ROUX Hervé, M. LEBRUN Luc, M. LEZENVEN Jean Michel, Mme MAUGEAIS Isabelle, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. PRIGENT Pascal, Mme VIGOUROUX Gaëlle

Membres absents avec pouvoir :

M. BETRANCOURT Thierry ayant donné pouvoir à M. LE MEROUR, M. DEVERRE Philippe ayant donné pouvoir à M. GOURVEZ, Mme LE MONZE Fanchon ayant donné pouvoir à M. DEFLOU, M. MORVAN Henri ayant donné pouvoir à M. PRIGENT, M. PASQUALINI Marc ayant donné pouvoir à M. LASSAGNE, Mme PORCHER Monique ayant donné pouvoir à M. BERTHELOT

Membre absent et excusé :

Mme CALVEZ Michèle

M. LE ROUX est désigné secrétaire de séance.

Le Président laisse la parole à Henri LE PAPE, Vice-Président en charge de l'eau potable.

Le Vice-Président rappelle que, par délibération en date du 16 décembre 2024, la communauté de communes s'est engagée à abandonner la tarification dégressive du service de l'eau en approuvant un accord de résilience avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

La nouvelle tarification proposée a été élaborée en concertation avec le conseil d'exploitation Eau et les gros consommateurs du territoire (agriculteurs, armée, industriels, structures touristiques).

Le bureau d'études Ressource Consultants Finance a accompagné pendant deux ans (2024-2025) le service de l'eau pour élaborer cette nouvelle grille tarifaire et la prospective budgétaire du service.

Afin de favoriser la sobriété des usages de l'eau auprès de tous les usagers et de permettre les futurs investissements prévus au plan pluriannuel du service (adaptation au changement climatique, renouvellement des installations et réseaux vieillissants…) la grille tarifaire suivante est proposée pour 2025 :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251215-133_2025-DE

Abonnement annuel en fonction de la taille du compteur	**HT (€)**
DN15/DN20	95,02
DN25/DN30/DN40	109,20
DN50/DN65	316,64
DN80/DN100	471,04
Abonnement annuel comptage incendie	95,02
Part variable (m^3) – En fonction des consommations	
0-60	0,96
60-120	1,45
>120	1,76

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la proposition du Président,
- Décide de fixer les tarifs hors taxes 2026 de vente de l'eau tels que décrits ci-dessus.

Affiché le : 18/12/25

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

Le Secrétaire,

Hervé LE ROUX